

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00102
Numéro SIREN : 790 529 911
Nom ou dénomination : 2A Design

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2024 sous le numéro de dépôt 5486

2A Design
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 25 Avenue du Général de Gaulle
35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE
790 529 911 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 1^{er} mars,

A 9 heures,

Les associés de la Société 2A Design, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 25 Avenue du Général de Gaulle 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents ou représentés :

- La Société C&S GROUP, représentée par son gérant, Monsieur Clément GILLET, titulaire de 125 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Clément GILLET, titulaire de 275 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Josué GILLET, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Olivier LUCAS, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier LUCAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination de deux nouveaux cogérants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérants pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

- ⇒ Monsieur Clément GILLET, demeurant 125 Le Clos de la Grée 35580 ST SENOUX.
- ⇒ Monsieur Josué GILLET, demeurant 16 rue de la Mairie 35230 ORGERES.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Clément GILLET et Monsieur Josué GILLET, déclarent, chacun en ce qui le concerne, qu'ils acceptent les fonctions de gérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

h W SC ol.

DEUXIEME RÉSOLUTION

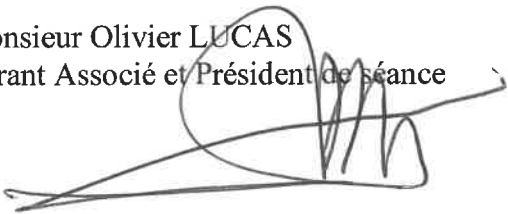
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Olivier LUCAS
Gérant Associé et Président de séance



La Société C&S GROUP, Associée
Représentée par Monsieur Clément GILLET

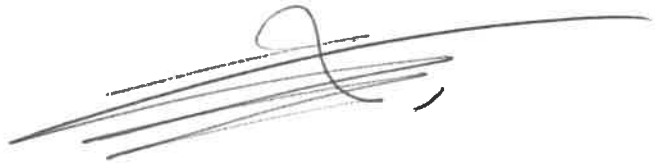


Monsieur Clément GILLET
Associé (*)



Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérant

Monsieur Josué GILLET
Associé (*)



Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérant.

(*) signature + mention « bon pour acceptation des fonctions de cogérant »